

# MISE A JOUR DE L'INFORMATION 28 septembre 2014

Bonjour à toutes et à tous,

L'industriel me reproche de ne pas avoir choisi la voie judiciaire, pour me faire indemniser.

En clair, il est prêt à m'indemniser, seulement dans le cas où la justice l'y oblige... et le plus tard possible.

Les arguments évoqués étant à géométrie variable, en fonction des circonstances... à d'autres moments donc, ma non indemnisation est justifiée par l'attente de la décision des experts judiciaires... oubliant allègrement qu'il a indemnisé totalement 4 des 14 victimes agricoles répertoriées, et partiellement 4 autres.

Dans sa lettre d'information du 25 septembre, il précise que le reportage de France 3 a omis de parler de l'indemnisation des animaux euthanasiés faite par Aprochim. Or, cela fait partie de l'indemnisation soit partielle, soit totale des 8 éleveurs concernés, dont j'ai parlé sur France 3.

De plus, il est difficilement supportable de voir quelqu'un critiquer le contenu d'un reportage, quand ce quelqu'un a refusé toute participation dans le reportage en question, comme l'a fait Aprochim.

Dans la même lettre d'information, l'industriel suggère que la pollution se serait éventuellement arrêtée à quelques centaines de mètres... tel un nuage de Tchernobyl apeuré par une frontière... oubliant au passage qu'il a totalement indemnisé une victime située à ... 1 200 mètres du site.

Toujours dans cette lettre d'information, il précise : "Aprochim a toujours équipé ses salariés en adéquation avec son activité."... tellement en adéquation qu'en 2007, les prises de sang des salariés en question ont révélé une concentration de "PCB" dans le sang 122 fois supérieure à celles observées dans la population générale française.

Les 15 derniers commentaires étant les seuls accessibles, un montage va être fait pour que la totalité des 125 commentaires le soit. Commentaires laissés lors des plus de 2 000 visites au cours des dernières 48 heures. Par ailleurs, j'ai demandé qu'il n'y ait aucun filtrage des commentaires, étant prêt à supporter les commentaires les plus délirants.

Pour le reste, à mon 3<sup>ème</sup> jour de la faim, j'ai facilement trouvé les forces nécessaires pour aller voter aux sénatoriales... évitant ainsi d'être condamné à une possible amende de 100 euros, comme le prévoit l'article L. 318 du code électoral.

Toujours l'objet d'une réflexion afin de la rendre la plus efficace possible, la pétition n'est donc pas encore en ligne.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien... et à plus tard.

Joseph Gaudin